



Ville de LORRAINE

## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DES RÈGLEMENTS 235-11, 237-23 et 252**

#### **AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :**

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue en date du 9 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté la version finale des règlements suivants :

- **Règlement 235-11** modifiant le « Règlement 235-3 concernant la mise en place d'un programme de subventions environnementales » concernant le changement de certaines normes

**OBJET** : Ce *Règlement* a pour objet de permettre la subvention de deux (2) barils récupérateurs d'eau de pluie par adresse et de modifier la subvention pour les produits sanitaires lavables de manière à réduire le montant maximal à 100 \$ par année tout en permettant son utilisation à chaque année

- **Règlement 237-23** modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu'amendé, afin d'ajouter les frais d'étude d'une demande de démolition d'immeuble

**OBJET** : Ce *Règlement* a pour objet d'ajouter une tarification relative aux frais d'étude d'une demande de démolition d'immeuble.

- **Règlement 252** portant sur l'occupation temporaire, l'entretien et l'aménagement des emprises de rue et des fossés

**OBJET** : Ce *Règlement* a pour objet de régir l'entretien ainsi que l'utilisation conditionnelle et temporaire des emprises de rue faisant partie du domaine public sur tout le territoire de la Ville par les propriétaires d'immeubles contigus à celles-ci, notamment la réalisation d'aménagements et de travaux, l'implantation d'ouvrages, d'enrochements et de ponceaux.

**QUE** conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ces règlements peuvent être consultés aux Services juridiques et greffe situés à l'Hôtel de ville au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, durant les heures régulières de bureau ou en consultant le site Internet de la Ville de Lorraine au [www.lorraine.ca](http://www.lorraine.ca);

**QUE** ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Lorraine, le 10 juillet 2024.**

---

**Me Gabrielle Ethier-Raulin, avocate  
Greffière**